

ADPCR
HOTEL DE VILLE
BP 330
50010 SAINT-LO CEDEX

CAEN, le 19 AOÛT 2024

Objet du dossier : Ligne Nomad Car 304 Saint-Lô - Vire

Votre dossier n° D24-07612 est suivi par Sindy Andrieu Badji
02 76 38 34 15 / sindy.andrieubadji@normandie.fr

DGA Transports et Aménagement du Territoire
Direction des Transports Publics Routiers
Service Communication et Marketing

Messieurs les Présidents,

Je fais suite à votre mail en date du 2 août 2024 concernant la suppression de la ligne 304 entre Saint-Lô et Vire.

Depuis sa prise de compétence en matière de transport public routier en septembre 2017, la Région Normandie assure le transport public routier interurbain. A ce titre et à l'occasion de la consultation lancée en 2020, la ligne Nomad Car 304 Saint-Lô - Vire-Normandie avait été créée en référence à l'étude Normandoscopie (une analyse des déplacements routiers sur cet axe ayant été réalisé dans l'objectif de constitution d'un réseau multimodal train et car). Cette étude avait en effet mis en avant un taux d'usage se situant dans la même fourchette que l'axe Saint-Lô – Carentan-les-Marais.

Cependant, le lancement de cette ligne ayant été opéré à l'automne 2020, soit juste après l'épisode Covid-19, les taux de fréquentations constatés à l'issue de la première année d'exécution n'étaient pas à la hauteur des attentes, malgré les campagnes de promotion réalisées.

A partir de ce constat, les services de la Région Normandie et de la Communauté d'Agglomération de Saint-Lô Agglo avaient œuvré conjointement avec l'objectif de conquérir de nouveaux usagers. Cette collaboration avait permis l'ajout de 2 points d'arrêts sur le territoire de Saint-Lô Agglo en septembre 2022 (Condé-sur-Vire et Torigny-les-Villes), permettant ainsi une mutualisation des services sur le tronçon Saint-Lô - Torigny-les-Villes. La ligne Nomad Car 304 s'était substituée à la navette SLAM précédemment à la charge de la Communauté d'Agglomération. Cette démarche confortait l'approche multimodale privilégiée depuis 2020 en s'élargissant à une coopération avec le réseau urbain de Saint-Lô Agglo.

Par ailleurs, par un travail collectif entre les directions de la Région en charges des mobilités, quelques adaptations de la grille horaire de cette ligne avaient permis de caler certains services sur des correspondances avec le train, ou une meilleure adaptation pour les besoins domicile-travail.



Enfin, et toujours dans cet objectif, le nouveau point d'arrêt de La Graverie avait été mis en service en septembre 2023 à la suite d'une sollicitation du Maire délégué de Saint-Lô Agglo.

Malgré ces aménagements, cette ligne n'a jamais trouvé son public et l'essentiel des échanges est resté concentré entre Condé sur Vire et Saint-Lô, trajet interne au ressort territorial de Saint-Lô Agglo.

Malgré plusieurs campagnes de communication pour valoriser cette ligne St Lô – Vire, il a été constaté que 80 % des usagers transportés effectuaient leur trajet sur le ressort territorial de Saint-Lô Agglo. Environ 10 usagers effectuaient le trajet Saint-Lô – Condé sur Vire quotidiennement (MFR et ESAT).

La fréquentation totale des points d'arrêt situés hors Agglo (périmètre régional) était inférieure à 5 usagers par service. Les données en date de juin 2024 font état de 1200 validations commerciales sur les 10 derniers mois, soit en moyenne 2 passagers par jour.

Au global, cette ligne transportait entre 600 et 800 passagers par mois, soit une moyenne d'environ 5 passagers par service – pour un coût global de la desserte d'environ 200 000 € par an.

Partant de ce constat et après échange en début d'année 2024 avec Saint-Lô-Agglo et Souleuvre-en-Bocage, il a été décidé de supprimer l'exploitation de cette ligne à compter du 6 juillet 2024. Un circuit hebdomadaire est maintenu entre Vire et Saint-Lô pour permettre l'acheminement des scolaires internes avec les deux arrêts La Graverie et Campeaux Centre. Les scolaires inscrits sur la LR 304 (sur la base des inscriptions 2023-2024 – Pégase3) ont été informés des décisions partagées avec Saint Lô Agglo.

Concernant vos questionnements en matière tarifaire (avec la problématique d'éventuelles correspondances) et de commercialisation des trajets, je souhaite vous apporter plusieurs précisions.

En 2023, une nouvelle tarification zonale Nomad Car a été mise en place permettant d'harmoniser la grille tarifaire sur l'ensemble du territoire normand.

L'achat des titres de transport Nomad Car peut se faire via l'application M-Ticket, sur la boutique en ligne Nomad, dans les gares routières de Caen et Rouen, auprès des dépositaires agréés ou directement à bord des cars.

S'agissant de la multimodalité, l'abonnement mensuel Atoumod permet de voyager en illimité en train, car, métro, tram et bus sur des zones définies.

De plus, via son application SNCF Connect propose l'achat d'un titre unitaire Nomad Car pour des trajets en correspondance avec le train.

Également disponible, le calculateur de trajet en transports collectifs sur les sites Nomad.normandie.fr ou Atoumod.fr, incluant des trajets depuis et vers Paris.

Enfin, concernant l'accès aux horaires. L'ensemble des horaires des lignes régulières Nomad Car est disponible sur le site internet Nomad Car. De plus, la Région travaille actuellement avec la SNCF pour qu'un affichage dynamique et statique des horaires de l'ensemble des réseaux soit disponible dans les gares.

La Direction des Transports Publics Routiers reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Messieurs les Présidents, à l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le Président
du Conseil Régional de Normandie
et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe,
Département "Ressources et Performance,
Vie et Evolution de la Collectivité"**


Christine ECHELARD

**POUR LE PRESIDENT ET PAR DELEGATION
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES**

Frédéric OLLIVIER